

Comment obtenir des informations sur la qualité de l'eau du robinet ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont **publiques**.

Vous pouvez consulter les **résultats** de la qualité de l'eau du robinet dans **chaque ville** en consultant le site internet du ministère chargé de la santé :

- Consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet dans chaque ville

Outil de recherche

Les résultats sont **régulièrement actualisés**.

Vous pouvez également **contacter votre mairie** pour connaître les résultats des derniers contrôles sanitaires de l'eau du robinet dans votre ville.

Où s'adresser ?

Mairie

Les résultats sont aussi affichés dans votre mairie. Ils sont consultables sur son site internet.

À noter

Une note de synthèse sur la qualité de l'eau du robinet est jointe annuellement à **otre facture d'eau**. Si vous habitez un immeuble en copropriété, adressez-vous au syndic de copropriété qui est destinataire de la facture d'eau et donc de ces informations. Votre demande d'information auprès du syndic peut être faite par tous moyens.

Aides au paiement des factures : eau, téléphone, électricité, gaz

Questions – Réponses

- Que faire en cas d'augmentation anormale de sa facture d'eau ?
- Médiateur de l'eau : comment y recourir ?

Toutes les questions réponses

Pour en savoir plus

- Qualité de l'eau du robinet en France
Source : Ministère chargé de la santé

Où s'informer ?

- Mairie

Comment faire si...

J'achète un logement

Services en ligne

- Consulter les résultats de la qualité de l'eau du robinet dans chaque ville
Outil de recherche

Textes de référence

- Code de la santé publique : articles D1321-103 à D1321-105
Information sur la qualité de l'eau du robinet
- Arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures d'eau, collecte et traitement des eaux usées



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00